

Les programmes de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en Europe : Qu'en est-il de la Suisse ?

Par Alison ZAJDMAN*, Mélanie M. TIAGO** et Stefano CANEPPELE***

RÉSUMÉ

Depuis une vingtaine d'années, nous assistons à un essor toujours plus croissant du concept de radicalisation dans la littérature scientifique. Si ce concept n'a pas vu émerger de consensus clair l'entourant, il semble pourtant se caractériser par le processus préalable à un passage à l'acte violent, spécifiquement en ce qui a trait à la commission d'actes terroristes. Aussi, depuis les attentats du 11 septembre 2001, nous avons assisté à une volonté politique internationale visant à enrayer le terrorisme en s'attelant à la radicalisation survenue en amont. De ce fait, la plupart des pays européens ont mis sur pied bon nombre de programmes de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Dans une démarche exploratoire, la présente recherche recense les principaux programmes européens de prévention ayant émergé et, vise à en dégager les modalités et à les comparer à celles propres au Plan d'Action National de lutte contre la radicalisation (PAN), adopté par la Confédération suisse le 24 novembre 2017. La présente étude analyse la première année d'implémentation d'une des mesures du PAN. En particulier, nous avons interrogé des représentants d'institutions associatives, étatiques et académiques dont les programmes de prévention de la radicalisation ont été subventionnés par l'Office fédéral de la police (Fedpol). De façon globale, les entretiens montrent que les premières initiatives suisses, à l'instar de ses homologues européens, se fondent essentiellement sur des approches intégratives et cognitives de contre-discours. Un consensus ressort également, à l'effet que le concept de radicalisation demeure flou et difficilement mesurable; qu'il importe de développer un réseau de confiance avec des acteurs clés; qu'il est nécessaire d'évaluer ces dispositifs sur le long terme et, finalement, que le PAN comprend une limite financière, les fonds octroyés par ce dernier n'étant pas reconductibles au-delà d'une année.

Mots clés : Prévention, radicalisation, programmes, extrémisme violent, évaluation, Fedpol, PAN.

ABSTRACT

Over the past twenty years, we have witnessed an increasing emergence of the concept of radicalization in the scientific literature. Although this concept does not meet the criteria for an established consensus about its meaning, it seems to be characterized by the process that precedes a violent act, specifically pertaining to the

* Msc, École des Sciences Criminelles, Université de Lausanne.

** Chargée de recherche, École des Sciences Criminelles, Université de Lausanne.

*** Professeur Associé, École des Sciences Criminelles, Université de Lausanne.

commission of terrorist acts. Also, since the attacks of September 11, 2001, international political responses have emerged in order to counter terrorism by tackling the preliminary radicalization related to it. As a result, most European countries have set up programs to prevent radicalization and violent extremism. In an exploratory approach, the present research aims to identify the main European prevention programs that have emerged, to focus on their terms and conditions, as well as comparing those to the National Action Plan against Radicalization (NAP), adopted by the Swiss Confederation on 24 November 2017. This study analyses the first year of implementation of one of the NAP measures. In particular, we interviewed representatives of associative, state and academic institutions whose radicalisation prevention programmes were subsidised by the Federal Police (Fedpol). Overall, the interviews show that the first Swiss initiatives, following the example of its European counterparts, are essentially based on integrative and cognitive counter-discourse approaches. Overall, our interviews with those professionals showed that Switzerland, like its European counterparts, relies essentially on integrative and cognitive counter-discourse approaches. There is also a consensus that the concept of radicalization remains unclear and difficult to measure; that it is important to develop a network of trust with key actors; that it is necessary to evaluate these measures over a long term; and finally, that the NAP has a financial limit, therefore the granted funds are not renewable beyond one year.

Keywords: Prevention, radicalization, programs, violent extremism, assessment, Fedpol, NAP.

1. Introduction

Conséquent aux attentats du 11 septembre 2001, l'intérêt porté sur la thématique de la radicalisation a pris de l'ampleur. Par la suite, ce concept a largement été relayé par la presse européenne et a connu un essor fulgurant à partir de 2005, année durant laquelle sont survenus les attentats de Londres (Sedgwick, 2010). L'année visée semble constituer le point d'origine ayant ouvert la voie à une lutte internationale solidaire contre le terrorisme, ainsi qu'à une intensification des mesures antiterroristes. Le contexte visé a engendré un questionnement quant aux mesures à privilégier, pas seulement à titre de réponse post-événement, mais également en amont, pour prévenir, dans la mesure du possible, toute forme de radicalisation pouvant conduire à des comportements extrémistes violents¹. Si la plupart des pays européens s'entendent sur le besoin impérieux de prévenir efficacement la radicalisation, il n'existe, à ce jour, pas de consensus eu égard à une définition claire et établie dudit concept. Nous avons toutefois retenu une définition pragmatique et globale de ce qu'est la radicalisation, à savoir: «le processus par lequel une personne adopte des positions toujours plus extrêmes sur les plans politique, social ou religieux pouvant aller jusqu'au recours à la violence extrême pour atteindre ses buts» (Borum, 2011, p.12).

Nous l’aurons compris, la radicalisation semble dès lors résulter d’un processus, lequel vient ancrer l’individu dans l’idée d’une maturation, d’une évolution et non pas de l’adoption d’une position survenue de façon soudaine.

De prime abord, la définition précitée semble quelque peu généraliste. La Confédération suisse s’est, quant à elle, montrée désireuse d’offrir une vision plus précise du processus de radicalisation, et ce, par l’entremise de son site officiel². En effet, ce dernier nous renseigne sur les phases principales constitutives dudit processus, de la première phase relative à la détection de signes précurseurs ou déjà installés, jusqu’aux investigations s’y référant. Lorsque la radicalisation est avérée, s’enclenche alors la procédure pénale, laquelle débouchera éventuellement sur une condamnation, et finalement l’exécution de la peine. S’il convient de nous attarder spécifiquement sur la vision de la Suisse en matière de prévention de la radicalisation, c’est qu’un contexte bien précis a incité la Confédération à se saisir de la question. En effet, selon les statistiques officielles publiées par le Service de renseignement de la Confédération (SRC), 83 voyageurs motivés par le Djihad ont quitté la Suisse pour se rendre dans des zones de conflits et ce, pour le seul mois de mars 2017³.

2. Recensement des programmes européens de prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent

Afin de pouvoir établir un comparatif avec les modalités du Plan d’action national suisse, il convient, en premier lieu, de se pencher sur les programmes de prévention de la radicalisation mis en place au niveau européen. La littérature recense majoritairement quatre programmes phares, à savoir le modèle danois dit «d’Aarhus», le modèle belge dit «Plan R», le programme britannique «PREVENT»; et le réseau de prévention allemand intitulé «VPN», pour «violence prevention network».

En premier lieu, le modèle danois d’Aarhus, mis en place en 2007, fonctionne selon deux phases bien distinctes, soit la prévention d’une part et l’intervention d’autre part. Pour ce qui est de la prévention, le programme dispose d’un niveau général, composé d’ateliers de sensibilisation destinés à la population générale. Un deuxième niveau cette fois-ci spécifique vient étoffer la phase de prévention, par des ateliers de reconnaissance des signes précoces de radicalisation, destinés aux intervenants de première ligne. La phase d’intervention, quant à elle, intervient à un niveau ciblé, œuvrant pour le désengagement d’individus déjà condamnés pour une entreprise terroriste. A titre purement indicatif, la littérature nous apprend que certaines parties du programme ont été évaluées séparément. Cependant, aucune évaluation

globale n'a, pour l'heure, été menée. A ce jour, il est difficile de pouvoir attester scientifiquement de l'efficacité du programme.⁴

En second lieu, le modèle belge appelé «Plan Radicalisme» a vu le jour en 2004 et a fait l'objet d'une révision en 2015. Le plan visé se scinde en trois programmes distincts, respectivement intitulés «Mobile Team», «Bounce» (rebondir) et «Family Support». Le premier concerne le déploiement d'une équipe mobile et multidisciplinaire qui se déplace régulièrement dans différentes communes Belges, pour rencontrer les acteurs locaux devant mieux s'outiller en termes de prévention de la radicalisation de la jeunesse locale. Le deuxième se scinde entre des formations sur le développement de la résilience destinées aux jeunes et des programmes de conscientisation des signes de radicalisation, pour les parents et les travailleurs de première ligne. Le troisième programme du Plan Radicalisme (Family Support) vise à former les familles qui pourraient être à risque, à la reconnaissance des signes précoces de radicalisation. A ce jour, aucune évaluation dudit programme n'a été recensée dans la littérature officielle et grise.

En troisième lieu, le dispositif Britannique PREVENT⁵, implanté en 2009, est dépeint comme «un ensemble de programme impliquant un large panel d'activités: des camps de jeunesse aux activités sportives, des débats aux ateliers de discussion, du théâtre, à la musique ou aux projections de films, en passant par les programmes de sensibilisation au contenu d'internet»⁶ (Ragazzi, 2016, p.727). Son évaluation a conduit, dans la littérature, à des points de vue divergents. Une limitation majeure du programme a notamment été mise en exergue par Claire Arènes (2016), la chercheuse déplorant alors que «le gouvernement britannique continue à utiliser une grille de lecture différentialiste (...) dans ses relations avec les citoyens de confession musulmane» (p.8). Néanmoins, cette perception contraste avec celle d'autres chercheurs qui ont, quant à eux, insisté sur les bienfaits apportés par le programme visé, du fait d'un «durcissement sans précédent» de la législation antiterroriste, avec un point culminant: le Counter-Terrorism and Security Act, voté en février 2015 (Difraoui & Uhlmann, 2015). Le projet de loi visé a ainsi contraint les institutions étatiques (police, prisons, autorités locales, universités) à «empêcher les individus de s'engager dans le terrorisme» (p.176). Dès lors, nous nous apercevons que le programme en question finit par adopter une acception plus large que la stricte implication des communautés locales touchées par le phénomène. Pour ce qui est des évaluations divergentes notées, nous pouvons retenir l'enseignement suivant: Si le programme offre une grille de lecture différentialiste risquant de stigmatiser les citoyens de confession musulmane, il permet néanmoins de mettre en relation tous les acteurs concernés, allant des autorités policières aux communautés locales, en passant par les institutions académiques.

Finalement, le réseau de prévention allemand intitulé VPN pour « violence prevention network » a été implanté en 2014. A l'instar du modèle danois d'Aarhus, il se scinde en deux volets ; soit un premier dédié à l'intervention post-radicalisation et un deuxième volet qui agit en amont, à titre préventif exclusivement. Le premier volet déradicalisation consiste en une intervention de spécialistes spécifiquement formés pour échanger avec des détenus radicalisés. Le volet préventif, quant à lui, comprend une gamme de trois programmes distincts. Un premier programme intitulé « Projet Al Manara », qui vise à accompagner et à faciliter l'intégration des réfugiés mineurs non-accompagnés. Un deuxième programme nommé « Projet Maxima », axé sur l'accompagnement de jeunes filles, dans les institutions éducatives et de protection de la jeunesse Berlinoise. Un troisième programme prénommé « Projet Salam2you », qui vise la mise en place de contenus éducatifs et ludiques via les réseaux sociaux.

Sur le plan évaluatif, deux critiques majeures ont été recensées, à savoir : « l'empêchement partiel d'échange d'informations entre les différents acteurs », ainsi que dans le « manque de conseillers d'origine allemande (de souche) dans les équipes des initiatives de la société civile » (Difraoui & Uhlmann, 2015, p.18). Il s'agit d'une critique semblable à celle qui avait été formulée par Claire Arènes (2016) dans le cadre du programme PREVENT. En revanche, les deux auteurs précités identifient quelques points forts, à l'issue d'une évaluation provisoire de ce programme. Parmi ses atouts, on retrouve « une approche holistique », qui permet « l'intégration des variables idéologiques, pragmatiques et émotives », prenant ainsi en compte « la complexité du phénomène de radicalisation », pour ainsi « identifier et traiter les facteurs » concernés (Difraoui & Uhlmann, 2015).

Pour des raisons purement pragmatiques, il ne nous a pas été possible de nous épancher sur l'intégralité des pratiques mises en œuvre au niveau européen, en termes de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. La littérature nous apprend toutefois que certains pays préfèrent se concentrer sur une gestion post-terrorisme, plutôt que sur la mise en place de stratégies visant à éviter la radicalisation. Par exemple, selon Dechepy Tellier « l'effort français de lutte contre la radicalisation se concentre sur son traitement plutôt que sur son évitement (...) En France, la radicalisation fait l'objet d'une répression indirecte » (2018, p.40).

Finalement, si l'on s'attarde sur la littérature disponible, nous nous heurtons à une absence d'uniformisation en ce qui a trait à l'évaluation systématique de l'efficacité des programmes précités. Pourquoi, dès lors, sommes-nous confrontés à cette limite ? La littérature nous apporte des éléments de réponse à cette question, en évoquant « le faible nombre d'individus traités dans le cadre des programmes de contre-radicalisation et le manque de recul temporel », ces facteurs rendant ainsi « difficile l'évaluation de l'efficacité de ces programmes » (Difraoui & Uhlmann, 2015, p.29).

Dans une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants publiée en 2017, le centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pointe également des lacunes en termes d'évaluation. Le CIPC déplore ainsi que « l'une des critiques les plus importantes à la recherche concernant la radicalisation menant à la violence est le manque d'études empiriques, de sources primaires d'informations fiables, ainsi que de rigueur méthodologique » (Madriaza et al., 2017, p.18). Notons que cette critique se réfère aussi bien aux recherches portant sur la réaction donnée à la radicalisation, qu'à sa prévention.

Classification typologique des programmes européens

Afin de pouvoir classifier les programmes étagés ci-haut, nous nous sommes appuyés sur la classification mise en exergue par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), fondée sur une étude comparative réalisée à l'échelle internationale, en 2017. Cette étude comparative s'est fondée sur une enquête ayant consisté à « recruter plus de 160 spécialistes, chercheurs, organisations, et centres de recherche et d'expertise sur la radicalisation et le terrorisme dans une quarantaine de pays », en vue de procéder à des entretiens (Madriaza et al., 2017, p.147). Il convient de préciser que cette étude s'est exclusivement fondée sur deux formes de radicalisation soit l'extrémisme islamiste et l'extrême droite.

Cette étude a révélé, dans ses conclusions, différentes stratégies de prévention pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Le CIPC a alors puisé dans ces différentes stratégies, pour établir sa propre classification des programmes de prévention de la radicalisation, à savoir: les approches intégratives, les approches comportementales et d'appartenance, ainsi que les approches cognitives.

Nous pouvons résumer ces différentes approches comme suit: les approches intégratives servent à palier un manque d'intégration des « minorités et des jeunes » et tâchent ainsi de « briser l'isolement, la marginalisation et la ségrégation des communautés notamment issues de l'immigration » (Madriaza et al., 2017, p.15). Les approches comportementales et d'appartenance servent à palier des lacunes comportementales relatives au recours à la violence et à la volonté d'appartenir à un groupe dysfonctionnel.⁷ Enfin, les approches cognitives, telles qu'elles le laissent supposer, s'adressent « directement aux idées des individus » (ex: stratégies de contre-discours). Selon (Madriaza et al., 2017, p.16), l'approche cognitive est « la plus répandue » et vise notamment à « augmenter le jugement critique sur la religion et les idées ».

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu cette classification afin de catégoriser les programmes européens susmentionnés, selon l'approche correspondante. La typologie d'appartenance de chacun des programmes visés a été résumée sous l'égide du tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Typologie des programmes européens de prévention de la radicalisation.

Europe	Type de programme	Date de mise en œuvre	Typologie d'appartenance ⁸	Exemple
Danemark	Modèle d'Aarhus	2007	Approche intégrative	Utilisation du cadre scolaire et professionnel pour mettre en place des ateliers de sensibilisation.
Belgique	Plan Radicalisme (Plan R)	2004 Révisé en 2015	Approche comportementale	Projet : « Bounce Young » : Formation psychophysique pour les jeunes vulnérables, visant un renforcement de la résilience.
Allemagne	Violence Prevention Network	2014	Approche intégrative	Programme « Al-Manara » : Accueil et conseils des réfugiés à risque, visant à les intégrer progressivement dans la société allemande
Grande-Bretagne	Prevent	2009	Approche Intégrative	Ateliers de discussion à l'école, camps de jeunesse, théâtre...

Prenons soin de préciser que c'est sur cette même catégorisation que nous construirons la typologie des différents programmes suisses à l'étude.

3. Le dispositif suisse : Le Plan d'Action National contre la radicalisation

Après avoir établi une typologie des différents programmes mis en place à l'échelle européenne, il convient à présent de nous concentrer sur les mesures découlant du plan d'action national pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, adopté par le Conseil Fédéral suisse le 24 novembre 2017.

Pour rappel, l'adoption dudit plan résulte d'un contexte particulier, à savoir l'émergence de voyageurs motivés par le Djihad en provenance de la Suisse, le nombre de cas recensés ayant atteint son apogée en 2017. Le rapport du SRC remis la même année nous apprend que : « En mai 2013, le SRC signalait avoir recensé une vingtaine de voyageurs motivés par le djihad s'étant rendus depuis 2001 dans des zones de conflits en provenance de Suisse. Un an plus tard, en mai 2014, ce chiffre était monté à 40, pour atteindre le chiffre de 83 en mars 2017 »⁹. L'adoption du PAN survenue huit mois plus tard n'est donc guère surprenante et semble avoir été motivée par ce contexte.

En outre, ledit plan est mû par un principe fondateur de coopération. Il tend vers une « collaboration institutionnalisée et interdisciplinaire (...) par exemple sous forme de tables rondes organisées à intervalles réguliers »¹⁰. Bien que ce principe coopératif s'applique à l'ensemble du territoire, les stratégies de partenariat entre les acteurs concernés (autorités scolaires, services sociaux, doivent être mises en place à l'échelle locale. Il se peut donc que certaines disparités soient observées d'un canton à l'autre.

Ses modalités ont été explicitement mises à la disposition du public¹¹. Nous apprenons alors que le PAN a été élaboré autour de vingt-six mesures majeures, parmi lesquelles : le lancement de projet de recherches et d'études sur la radicalisation et l'extrémisme violent en Suisse; offres de formation et de perfectionnement pour professionnels; formation et perfectionnement professionnel de personnes accompagnantes dans un contexte religieux; formation du personnel en charge des requérants d'asile dans les centres fédéraux et cantonaux; sensibilisation et formation de personnes clés; informations sur les questions religieuses; utilisation d'instruments de détection précoce; renforcement des instruments d'évaluation et de gestion des risques dans l'exécution des sanctions pénales; élaboration et mise à disposition de matériel pédagogique pour utilisation en et hors contexte scolaire, ou encore structures spécialisées et de conseils en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Il s'agit là d'une liste non exhaustive des mesures ayant été retenues dans le plan susmentionné, puisque seules les dix premières sont ici énoncées (*Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent*, 2017).

Conformément à l'ordonnance du 16 mai 2018 sur les mesures visant à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme violent (311.039.59)¹², il est prévu que le plan d'action soit « mis en œuvre dans un délai de cinq ans. Avant cette échéance, mandat sera donné pour procéder à une évaluation et mesurer l'efficacité des mesures adoptées »¹³.

Depuis l'adoption du PAN, un certain nombre d'institutions, qu'elles soient d'ordre étatique, associatif ou académique, ont soumis leurs projets de prévention de la radicalisation, en vue de pouvoir bénéficier, entre autres, du support financier octroyé par Fedpol. Au terme de la première année de la mise en place du PAN (soit 2019), neuf structures ont pu bénéficier de ce programme d'impulsion, après avoir démontré qu'elles répondaient à des critères bien précis.

Il convient de préciser que, le PAN étant un programme exploratoire dit d'impulsion, la liste des programmes financés change chaque année. Dans ce contexte, la reconduction des fonds octroyés dépend de la proposition d'un nouveau projet devant différer de celui ayant d'ores et déjà été soumis par chaque structure. Ces modalités ne prévoient donc pas que les fonds octroyés à chacune des entités perdurent au-delà d'une année, l'année suivante devant accueillir de nouveaux candidats et de nouveaux projets.

Au vu de la récence de la mise en œuvre du PAN, la présente étude ne vise aucunement à évaluer les résultats de ce dernier. Nous chercherons plutôt à répondre aux deux questions qui encadrent notre recherche à savoir : Quels types de problèmes ont pu être rencontrés par les institutions suisses en termes d'implémentation des programmes (Q1)? Et, selon les experts interrogés, quels indicateurs devraient être employés pour mesurer l'efficacité des programmes (Q2)?

Méthodologie

La présente étude repose sur une démarche de type qualitatif. Cette approche est le fruit d'une volonté de récolter des informations provenant directement des acteurs se trouvant au cœur du processus du plan d'action précité, sur le terrain. Cette perspective nous permet d'obtenir des informations concrètes sur la façon dont les modalités dudit plan sont mises en pratique. Par ailleurs, cela nous apporte une dimension humaine et non strictement épistémologique. Aussi, la méthode qualitative nous semble être la plus adaptée à cette volonté de faire transparaître les ressentis des intervenants concernés, de sorte que : « Les interprétations que les acteurs sociaux donnent de leur propre réalité sont valorisées » (Anadón, 2006, p.10).

Nous avons réalisé des entretiens exploratoires de type semi-directif avec les interlocuteurs représentant chacune des institutions académique, étatique ou associative ayant reçu des fonds de Fedpol pour l'année 2019. Dans le cadre de ces entretiens, la grille ci-dessous a été transmise à chacun de nos interlocuteurs, de même qu'un formulaire d'information et de consentement précisant les modalités de notre étude.

Tableau 2 : Grille d'entretien fournie à chacun des participants à la recherche.

Grille d'entretien				
Institution	Acquis& Ressentis	Prévisions	Feedback	Expertise
Quand votre structure a-t-elle été créée ?	Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en place du projet ?	Quelles sont vos attentes avec la mise en place de ce projet ?	Comment votre initiative a-t-elle été accueillie au niveau local ?	Selon vous, quel type d'approche devrait-on privilégier pour prévenir la radicalisation ?
Comment fonctionne-t-elle ?	Si oui, lesquelles ?			Quels indicateurs devrait-on utiliser pour mesurer l'impact de ces initiatives ?
Pourquoi avoir mis en place le projet financé par Fedpol ?	Comment avez-vous fait face à ces dernières ?			
Dans quelles circonstances est-il né ?	Si vous deviez recommencer le projet à zéro, que changeriez-vous ?			
A quel public ce projet s'adresse-t-il ?	Quels sont les enseignements que vous en tirez ?			

Telle que constatée, la grille d'entretien s'organise tel que suit : Un premier axe fondé sur un registre référentiel, lequel traite exclusivement des données propres au fonctionnement des structures concernées. Un deuxième axe fondé sur un registre modal, lequel s'attarde, quant à lui, sur les ressentis exprimés par nos interlocuteurs, aussi bien en ce qui concerne la mise en place de leurs

projets, qu'en termes d'attentes propres aux résultats escomptés. Finalement, un troisième axe dédié à l'expertise et au regard apportés par les différents professionnels, eu égard à ce qu'il conviendrait de privilégier en termes d'approches de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les entretiens visés ont été menés entre les mois de mai et avril 2020 et leur durée a sensiblement varié entre 35 minutes et 1 h 30. Au vu de la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19, lesdits entretiens ont exclusivement été menés par le biais de vidéoconférences ou par téléphone. Seul un interlocuteur a répondu à nos questions, par écrit, de façon détaillée et ce, raison d'une barrière linguistique.

Sur les neuf structures s'étant vues octroyer des fonds de Fedpol en 2019, nous avons obtenu huit retours positifs auprès de quatre référents issus d'institutions étatiques, trois référents issus d'institutions associatives et seulement un référent issu du domaine académique. Les référents visés ont été anonymisés par l'entremise du tableau ci-dessous. Le lecteur sera amené à s'y référer tout au long du développement des résultats.

Tableau 3: Tableau d'identification des interlocuteurs en fonction de leur dispositif d'appartenance.¹⁴

ID de l'interlocuteur	Nom de la structure	Nature de la structure	Fourchette du montant alloué par Fedpol
ID 1	Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne	Académique	Environ 100 000 CHF
ID 2	Dispositif vaudois	Etatique	200 000 CHF
ID 3	Dispositif genevois	Etatique	Entre 100 et 150 000 CHF
ID 4	Dispositif Bernois	Etatique	Entre 100 et 150 000 CHF
ID 5	Dispositif de Winterthur	Etatique	Entre 50 et 100 000 CHF
ID 6	Tasamouh de Bienne	Associative	Entre 50 et 100 000 CHF
ID 7	Permeable	Associative	Entre 10 et 50 000 CHF
ID 8	Théâtre Kurora de Nyon	Associative	Entre 10 et 50 000 CHF

Présentation et classification des dispositifs suisses financés par Fedpol en 2019

Les dispositifs précités ont été catégorisés en fonction de leur typologie d'appartenance, et ce, afin de pouvoir établir un comparatif avec les programmes européens préalablement présentés. A des fins de simplification, cette classification a été synthétisée sous la forme du présent tableau.

Tableau 4 : Catégorisation des programmes financés par le PAN en 2019, selon leur typologie d'appartenance.

Dispositifs	Type de structure	Date de mise en œuvre	Typologie d'appartenance ¹⁵	Illustration
Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne	Académique	2006/2007	Approche intégrative	Parvenir, par la recherche, à développer une meilleure compréhension des religions et des individus religieux.
Dispositif genevois « Gardez-le-lien »	Etatique	2016	Combinaison des approches intégrative et cognitive	Formation dans les écoles destinées aux enseignants et interventions auprès d'acteurs de la société civile ; helpline ¹⁶ .
Dispositif vaudois de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent	Etatique	2018	Approche fondée sur le renseignement : émergence d'une approche additionnelle	Collaboration étroite avec les services de renseignement et développement de partenariats avec les acteurs clefs, tels que les associations religieuses ou les professionnels du milieu ; helpline.
Dispositif bernois Sensibilisierung und Schulung Schlüsselpersonen der Sportvereine	Etatique	2018	Approche intégrative	Vise une meilleure intégration des jeunes, via l'éducation informelle, par la mise en place d'une collaboration avec les 450 associations sportives de la ville de Berne.
Dispositif de la ville Winterthur	Etatique	2016	Approche intégrative	Assistance téléphonique dédiée aux professionnels du milieu (travailleurs sociaux, enseignants, groupes religieux) et à la population locale.
Association Tasamouh	Associative	2016	Combinaison des approches intégrative et cognitive	Accompagnement à court et long terme, consultations, médiation, ateliers de discussion, activités cinématographiques...
Association Permeable	Associative	2015	Approche intégrative	Expositions itinérantes traitant de la discrimination et prônant le « vivre-ensemble »
Théâtre Albanais Kurora / Pièce de théâtre « Partir sur Mars »	Associative	1994/2018	Combinaison des approches intégrative et cognitive	Pièce de théâtre « Partir sur Mars » visant à susciter un débat sur le sujet (contre-discours) ; organisation de tables rondes...

Ce tableau fait état d'une vision commune à l'égard de l'emploi des approches cognitives et intégratives. Il importe de préciser que la typologie en présence a des frontières poreuses et que les différents dispositifs sont souvent amenés à employer des stratégies qui relèvent de plusieurs approches. A cela s'ajoute la nécessité, pour chacun des dispositifs d'œuvrer dans le sens d'une clarification des concepts à l'étude et ce, avant même de déployer les approches précitées.

Les raisons inhérentes à l'implémentation des programmes précités diffèrent selon le type de structure. Par exemple, le Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne revêt une ambition académique et souhaitait, à ce titre, mettre en lumière et tenter de clarifier les concepts à l'étude. Pour les structures étatiques, le développement des dispositifs a initialement découlé d'un projet politique, comme c'est le cas du dispositif genevois, lequel résulte du plan de prévention socio-éducative des phénomènes de radicalisations religieuses et politiques violentes, adopté par le Conseil d'Etat en 2015. C'est également le cas du dispositif vaudois. Pour ce qui est des institutions associatives, les raisons les ayant amenées à développer de tels programmes vont de la volonté de réduire le risque de fondamentalisme religieux à celle de renforcer notre pensée critique.

Résultats

Afin de présenter les résultats ayant émergé de nos entretiens, il convient de se repencher sur les questions qui ont jalonné notre étude. Nous nous étions premièrement interrogés sur les types de problèmes ayant pu être rencontrés par les institutions suisses en termes d'implémentation des programmes (Q1), avant de nous demander quels indicateurs devaient être employés pour mesurer leur efficacité (Q2).

En premier lieu, un consensus global a émergé sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'implémentation des programmes. Ce dernier concerne la nécessité d'un « try and error process » (ID 3), c'est-à-dire le fait de concevoir les erreurs de mise en œuvre comme des impondérables permettant de s'adapter et de s'améliorer par la suite. Pour le dispositif genevois, par exemple, cela s'est caractérisé par quelques erreurs inhérentes à la mise en marche de tout projet quel qu'il soit, mais qui étaient tout aussi nécessaires que constructives. Cela a été particulièrement vrai pour la mise en place la hotline, et ce, du fait d'une démarche administrative lourde. Au début, il n'a pas été aisé de choisir adéquatement les gestionnaires de la hotline. Après une année, le constat a été fait que si les appelants bénéficiaient d'une excellente écoute, ils n'étaient cependant pas suffisamment référés aux autorités compétentes. Cela a donc nécessité un changement de gestionnaire, qui soit capable d'être immédiatement dans l'action, pour répondre adéquatement aux cas rapportés.

Pour le dispositif de la ville de Winterthur, cela s'est traduit par beaucoup d'incertitudes quant à la capacité de répondre adéquatement aux demandes d'aide reçues, au début de la mise en place du programme, ainsi que par une difficulté à répondre à tous les acteurs impliqués, à différents niveaux (local, cantonal et fédéral). Bien qu'une certaine pression ait été ressentie au démarrage

du dispositif, cette dernière a été perçue comme source de motivation, pour faire en sorte d'inscrire ce dispositif dans la durée.

La gestionnaire de l'Association Tasamouh a, quant à elle, évoqué le caractère chronophage de la formation des bénévoles. Aussi, dans le cadre de projets futurs, elle souhaiterait dorénavant se tourner vers des bénévoles professionnels, pouvant compter sur leur pratique quotidienne pour orienter leurs interventions: «Avec l'expérience que j'ai maintenant, avec un nouveau commencement, oui, je changerais... Par exemple, même pour des bénévoles, je choisirais seulement des professionnels, parce que j'ai perdu beaucoup de temps à apprendre aux gens. Je ne regrette pas, ils ont appris beaucoup. Mais, ça m'a pris beaucoup d'énergie» (ID 6). Également, elle s'assurerait de pouvoir compter sur plus de personnel et davantage d'outils informatiques, en vue d'une meilleure visibilité des actions menées.

La personne interviewée de l'Association Kurora de Nyon a, pour sa part, fait état de certaines difficultés lors de l'implémentation du projet. Un apprentissage progressif a été réalisé, en termes de mise en relation avec des personnes clefs ou encore de maîtrise de techniques de communication visant à sensibiliser l'opinion publique sans pour autant stigmatiser certaines communautés: «Comment faire connaître notre projet, sans qu'il paraisse offensant pour la communauté? Il fallait trouver une manière d'entrer en communication par rapport au sujet» (ID 8).

Finalement, la nécessité d'un «*try and error process*» a été synthétisée par l'un de nos interlocuteurs en ces mots: «Plus l'expérience avance et plus la rigueur en matière de suivi doit être là; et c'est ce qu'on a développé» (ID 2). A cela s'est ajouté, pour beaucoup, des retards occasionnés par les ajustements qu'il a fallu opérer, compte-tenu de la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19. Cela s'est surtout vérifié pour les structures associatives, lesquelles ont dû reporter leurs activités (expositions, pièces de théâtre, réunions...) à des dates ultérieures.

En second lieu, un consensus propre à des limitations financières a émergé. Ces limitations résident dans les modalités mêmes du Plan d'Action National (PAN), puisque les fonds ne sont octroyés que pour une durée d'une année. Aussi, aucune reconduction n'est possible sans la soumission d'un nouveau projet. La personne interviewée du dispositif genevois (ID 3) aurait, à cet égard, souhaité bénéficier d'un soutien financier sur le long terme, une année n'étant pas suffisante pour évaluer concrètement la plus-value d'un tel dispositif.

Si la présente étude nous a permis de faire émerger un consensus eu égard aux approches à privilégier en termes de prévention de la radicalisation, il n'en est malheureusement pas de même pour ce qui est des indicateurs devant être employés pour mesurer l'efficacité de ces programmes (Q2). A ce stade-ci, nous ne disposons pas d'un recul suffisant pour évaluer l'impact de ces derniers.

A cet égard, le consensus n'a pas porté sur les indicateurs devant être privilégiés pour mesurer l'impact des programmes, mais plutôt sur l'impossibilité de le faire. Cela peut notamment se traduire par une incompréhension du phénomène de radicalisation lui-même. La personne interviewée issue du milieu académique l'a expliqué de la sorte: «D'une manière générale, il y a cette expérience que j'ai déjà mentionnée que, le grand public, et aussi les politiciens, ne

comprennent pas toujours comment la religion et les individus religieux fonctionnent. Là, je souhaite une vision plus large, plus englobante de ces faits religieux. Ce qui veut dire, pour les questions de radicalisation, être capable de définir d'une manière claire ce qui est radical. Souvent, ce n'est pas défini et c'est un problème majeur, je dirais, de la discussion publique» (ID 1).

La nécessité de développer une définition plus rigoureuse des concepts à l'étude a également été partagée par la personne interviewée du dispositif vaudois, laquelle a fait état de l'impossibilité de nommer de façon précise les indicateurs permettant de mesurer l'impact des programmes, alors même que les délimitations conceptuelles de la radicalisation et/ou du désengagement demeurent floues et varient dans le temps.

La gestionnaire du dispositif genevois a mis en avant le fait que la prévention auprès des jeunes était difficile à évaluer. Les indicateurs pouvant la mesurer ont toutefois été appréhendés au travers de deux questions : « Est-ce que le fait d'avoir moins de professionnels qui nous appellent, ça pourrait être un signe qu'ils maîtrisent mieux les situations et les questions de radicalisation et qu'ils n'ont pas besoin de nous ? » et, « Qui fait appel à nous ? Est-ce que ce sont plutôt des particuliers ? Plutôt des professionnels ? » (ID 3). Bien que cela soit subjectif et demeure difficile à évaluer, il semble donc, que certains indicateurs puissent être trouvés dans le champ des statistiques.

ID 3 nous a également rendus attentifs aux limites de ces indicateurs, ces derniers pouvant être biaisés par des variables tierces reliées aux contingences structurelles (Ex. Covid-19). A cela s'ajoute un autre frein dans notre capacité à mesurer efficacement l'impact des dispositifs. Il s'agit du fameux chiffre noir, lequel comprend les élèves qui cessent de se rendre en classe, n'étant ainsi plus à la portée du système éducatif. Comment prévenir la radicalisation efficacement lorsque les populations à risque sont inatteignables ? Cette question soulevée par notre interlocutrice a révélé toute la difficulté de l'entreprise d'évaluation des dispositifs de prévention de la radicalisation.

Cette impossibilité de pouvoir énumérer des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des programmes a été partagée par l'intégralité de nos interlocuteurs. Nous avons été témoins d'une grande prudence en la matière : « Pour l'instant, c'est difficile à mesurer je dirais » (ID 1). L'interlocuteur visé a toutefois évoqué la possibilité de pouvoir regarder le nombre de cas d'extrémisme violent que l'on recense sur notre territoire, tout en gardant en tête que « ce sont les actes qui comptent ». Les enquêtes se restreignent souvent à la position du public qui tend à « prendre certains signes comme alarmants », alors qu'il convient d'être prudent et de plutôt se fier aux actes.

La personne interviewée de l'Association Permeable a partagé cette réticence, et a déploré la complexité à opérationnaliser ou mesurer l'efficacité de leurs projets, d'autant plus que les expositions présentées ne sont pas nécessairement spécifiques à la prévention de l'extrémisme violent en tant que tel. Quoi qu'il en soit, si une telle opérationnalisation était possible, elle ne pourrait se faire que sur le long terme, au moins deux ans après la fin du projet, afin de pouvoir prendre un maximum de recul sur l'impact de ce dernier (ID 7).

Cette vision évaluative sur le long terme a également été partagée par la personne interviewée de l'Association Kurora: «Si on veut se baser sur des résultats, c'est sur le long terme. On ne peut pas évaluer comme ça maintenant» (ID 8). Il a néanmoins indiqué tenir un registre du nombre de personnes présentes aux forums organisés par l'association, tout en prenant soin de préciser qu'il ne s'agissait pas là d'un indicateur fiable, car «ce n'est pas statique (...) la dynamique change tout le temps (...) Il faut rester prudent».

En dépit de la grande prudence observée en la matière, certains indicateurs ont toutefois été évoqués par nos interlocuteurs, tels que tels que «le nombre d'appels à traiter par sa structure, ou encore la mise en place d'un sondage qui recenserait les avis des personnes auxquelles la structure a apporté son aide» (ID 5).

Finalement, le consensus majeur ayant été mis en exergue par cette recherche porte sur les modalités d'évaluation devant découler des programmes de prévention de la radicalisation. Une volonté commune des participants à l'étude consiste à voir émerger un outil évaluatif méthodologique uniformisé qui permettrait concrètement de prendre du recul sur la qualité de son dispositif, quel que soit le canton concerné. Un outil qui permettrait aussi d'évaluer, sans risquer de compromettre la confidentialité des acteurs engagés, tel que souligné par la personne interviewée du dispositif de Winterthur (ID 5). Le développement d'un tel outil serait pertinent à prendre en compte dans les politiques publiques sécuritaires à venir.

Discussion

La présente étude nous a permis de faire une première exploration d'une partie du dispositif dont se dote actuellement la Suisse, pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, au travers de son Plan d'action national. Cette exploration concerne plus spécifiquement le programme d'impulsion du PAN, qui vise à soutenir financièrement les programmes œuvrant pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et ne porte donc pas sur l'ensemble du PAN.

Il ressort des entrevues une vision relativement homogène quant à la façon dont doivent fonctionner les programmes de prévention de la radicalisation. A cet égard, un point commun majeur est ressorti desdits entretiens, à savoir: la nécessité de recourir à des entités externes (personnes ou associations religieuses) faisant office de médiateurs, à l'exception de l'Association Kurora dont les responsables sont de langue albanaise et interviennent directement auprès de la population concernée. Ces médiateurs, communément appelées «gatekeepers» facilitent un accès généralement ardu à un milieu quelque peu fermé, où il est souvent difficile d'enquêter ou de mener des observations. Ce premier constat unanimement relevé est largement corroboré par la littérature, les «gatekeepers» étant décrits comme étant «des interlocuteurs privilégiés des chercheurs/ses dans la phase de constitution de leur enquête, et parfois tout au long de celle-ci, en raison de leur rôle de médiatrices d'information. Cela s'observe de façon significative sur les terrains «sensibles», dans lesquels il peut s'avérer difficile de mener des observations prolongées sur des lieux sujets

à fermeture, ou d'avoir accès à ses enquêtes/es» (AlSheltawy et al., 2018, p. 23). Dans un domaine aussi délicat que celui de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, il n'est donc pas surprenant d'observer un consensus quant à un recours à des «gatekeepers» pour approcher les populations vulnérables susceptibles d'être stigmatisées ou à risque de se radicaliser. Ce constat a été nommé aussi bien par notre interlocuteur issu d'une structure académique, lequel a évoqué «diverses voies» d'approche (ID 1), que par ceux œuvrant pour des structures associatives et étatiques. A titre d'exemple, l'un des participants à la recherche a évoqué le besoin de recourir à des médiateurs religieux, qui font le pont entre les enseignants et leurs élèves (ID 5).

Un deuxième consensus a émergé à l'effet que, pour l'heure, la littérature n'est pas encore parvenue à se positionner de façon claire sur les délimitations conceptuelles qui encadrent le phénomène de la radicalisation. Ce flou conceptuel a engendré une réticence globale de la majorité des acteurs à se prononcer sur les indicateurs à prendre en compte pour pouvoir mesurer efficacement l'impact de leurs dispositifs. Retenons que, pour l'heure, les concepts sur lesquels reposent ces dispositifs se prêtent peu à l'opérationnalisation.

Notons qu'il s'agit là d'un constat largement soutenu dans la littérature, en particulier dans le domaine criminologique. Il existe un consensus à l'effet que les terminologies propres à notre champ d'étude ne sont pas suffisamment claires: *«As some other researchers have recently argued, the term «radicalization» is understood and used in a variety of different ways, which in itself produces confusion»* (Sedgwick, 2010, p. 479).

Finalement, il ressort que les programmes suisses de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent se fondent sur des approches tout à fait semblables à celles mises en œuvre par ses homologues européens. Cela se traduit par un recours privilégié aux approches intégrative et cognitive, au détriment de l'approche comportementale. Nous pourrions expliquer le délaissement de cette approche par le fait que les signes d'un comportement violent doivent déjà être observés, avant de pouvoir recourir à une telle approche. Pour rappel, les approches comportementales et d'appartenance servent à palier des lacunes comportementales relatives au recours à la violence et à la volonté d'appartenir à un groupe dysfonctionnel. Nous pouvons présumer que les jeunes gens présentant de tels comportements subissent un décrochage scolaire ou rompent les liens avec leur famille ou cercle d'amis, ce qui rend difficile, voire impossible, toute intervention auprès d'eux. A l'instar des programmes suisses à l'étude, les programmes danois, Allemand et Britannique misent sur l'inclusion de la population, notamment par le biais d'interventions dans les milieux scolaires ou par l'entremise de programmes communautaires. Cela est également le cas pour certains dispositifs étatiques (Genève, Bern, Winterhur) et associatifs (Tasamouh, Kurora). Une approche additionnelle à notre typologie originelle a également émergé, sous l'égide de ce que nous avons qualifié d'approche «fondée sur le renseignement». Il s'agit de la nécessité de recourir aux services de renseignements, tel que souligné par les personnes affiliées aux structures étatiques de Vaud et de Genève.

Conclusion

La présente recherche avait pour but premier de comparer les modalités du PAN aux programmes de prévention de la radicalisation d'ores et déjà déployés à l'échelle européenne. A cet égard, les résultats ont confirmé que la Suisse se dote d'approches déjà reconnues par la littérature et également appliquées par ses homologues européens.

Notre typologie de départ s'est trouvée élargie par une approche que nous avons qualifiée d'approche fondée sur le renseignement, puisqu'elle se traduit par l'expression d'un besoin accru de recours aux services de renseignements et/ou de police. Cette approche n'est cependant pas novatrice en regard de ce qui a déjà été mis en exergue dans la littérature existante. En effet, elle participe d'une volonté de prévenir tout comportement suspect, selon ce que Zedner qualifie de « *precrime society* », soit une société soucieuse d'intervenir « avant même que les risques criminels ne se réalisent » (2010). Cela peut se traduire par la mise en place de politiques publiques visant à renforcer le pouvoir discrétionnaire des agents de contrôle ou le pouvoir d'agir du système pénal au sens large. Cette ambition toujours plus prédictive n'est pas soudaine, puisqu'elle participe d'un processus qui avait déjà été amorcé lors de l'adoption de la Loi fédérale sur le renseignement (LRens), le 25 septembre 2015. Rappelons que ladite loi visait alors à conférer plus de pouvoirs au Service de renseignement de la Confédération¹⁷.

Pour assurer une balance d'intérêts dans la protection de la liberté individuelle et de la sécurité collective, cette dernière approche doit s'ancrer sur une délimitation claire de ce pouvoir discrétionnaire et sur un modèle de monitoring par le biais d'un audit indépendant qui évalue périodiquement le respect de cette balance. Dans le cas contraire, il convient de proposer des mesures ajustables et réactives, permettant de rétablir l'équilibre en conséquence.

Un autre enjeu réside dans les modalités des finances allouées aux programmes de prévention de la radicalisation. Bien que le Plan d'action national permette une impulsion bénéfique aux programmes visés, il les restreint dans le même temps, les fonds octroyés préalablement n'étant pas reconductibles au-delà d'une année. Cela devrait également être pris en compte dans le développement d'autres politiques publiques visant à investir dans ces types de programmes. Un financement limité à une année ne semble pas suffisant pour s'inscrire dans un recul sur le long terme. Cette limite a engendré une réticence globale des acteurs à nommer des indicateurs qui soient pertinents à prendre en compte pour évaluer l'impact des programmes concernés.

Si une politique d'évaluation conforme à ces recommandations devait émerger au cours des prochaines années, cela permettrait d'obtenir une assise scientifique quant à la nécessité de maintenir des programmes aussi spécifiques sur le long terme. Cela permettrait d'asseoir leur légitimité et de pouvoir évaluer concrètement leur plus-value, comparativement à des programmes sociaux plus englobants.

Dans l'optique de compléter les résultats de ce travail, plusieurs pistes restent encore à explorer par de futures recherches. En premier lieu, il conviendrait de pouvoir procéder au recensement de l'évaluation de chacun des dispositifs en

présence, et ce, à l'issue d'une période minimale d'observation de cinq années. Pour ce faire, il serait pertinent, en premier lieu, de s'assurer de la subsistance des dispositifs sur le long terme. Cette ambition n'a pu être assouvie dans le cadre de la présente recherche, du fait de la récence de l'implantation du dispositif au moment de cette étude. Une autre limite a restreint nos possibilités d'investigation, du fait de l'impact de la crise sanitaire sur notre capacité à organiser des entretiens avec les participants, mais également sur les dispositifs eux-mêmes, puisque certaines activités organisées par les institutions ont dû être reportées.

Finalement, nous recommandons que toute recherche future ne se concentre pas exclusivement sur l'évaluation des dispositifs recensés, mais également sur l'impact du programme d'impulsion national sur ces dispositifs. Notons que, pour l'heure, le PAN constitue une première initiative exploratoire dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, puisqu'il s'agit d'un programme d'impulsion limité, pour chaque institution, à une année de financement non renouvelable. Aussi, afin qu'il se développe pour le mieux, il serait pertinent qu'un prochain programme de financement étatique prévoie des modalités de financement durables sur plusieurs années, à l'instar du réseau européen Radicalisation Awareness Network (RAN), fondé en 2011. Ces modalités permettraient aux institutions concernées de pouvoir se projeter de façon plus sereine, avec l'assurance d'une pérennité financière à plus long terme. Finalement, l'enjeu financier nous invite à nous interroger sur l'implication de Fedpol en la matière. La dimension sécuritaire de l'organisation peut tout aussi bien rassurer les acteurs impliqués, que créer une certaine défiance auprès d'un public plus élargi. Cette implication à double tranchant constitue toujours matière à débat chez les professionnels interrogés. Rappelons cependant que Fedpol n'endosse pas la charge exclusive du support financier des programmes, puisque le PAN prévoit d'autres financements issus d'autres départements fédéraux tels que le Département fédéral de justice de police (DFJP) ; le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ou encore l'Office fédéral des assurances sociales. A cela s'ajoute une implication possible des cantons eux-mêmes ou encore de fondations. Finalement, notre réflexion nous pousse à nous interroger sur les limites de la centralisation d'un tel programme dans le contexte fédéral suisse. A l'avenir, il serait intéressant que les cantons voient leur autonomie renforcée par l'impulsion directe de plans d'action cantonaux à même de s'inscrire dans des réalités locales complexes.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement chacun des participants s'étant gracieusement impliqués dans les entretiens menés. Leur contribution a été indispensable, de telle sorte qu'elle a non seulement permis à cette recherche de voir le jour, mais a également permis de fournir des pistes de politiques publiques à privilégier en termes de prévention de la radicalisation et d'extrémisme violent.

A cela s'ajoute un remerciement tout particulier à notre interlocuteur issu de Fedpol, lequel a constitué un pont nécessaire entre nous et les participants à

l'étude. Il s'est révélé être un médiateur privilégié dans le cadre de la présente recherche, en prenant le temps de présenter les termes de cette dernière auprès des gestionnaires responsables des programmes concernés.

Enfin, nous adressons nos plus vifs remerciements à M. Florent Biemann, pour sa relecture attentive et sa précieuse expertise.

Bibliographie

- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
- AlSheltawy, R., Bandini, C., & Drif, L. (2018). Les ONG. *Appel à Communication*, 23.
- Ansary, A. F. (2008). Combating extremism: a brief overview of Saudi Arabia's approach. *Middle East Policy*, 15(2), 111.
- Arènes, C. (2016). *La prévention du terrorisme en Grande-Bretagne: le programme PREVENT et la communauté musulmane*. PUF.
- Benbouriche, M., & Guay, J.-P. (2015). Éditorial - La prévention de la récidive en France : Les principes d'une évaluation et d'une intervention efficaces. *Pratiques Psychologiques*, 21, 213-217.
- Benbouriche, M., & Herzog-Evans, M. (2019). La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent : L'importance de penser des pratiques psychologiques et criminologiques fondées sur des données probantes, 46, 4-7.
- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2007). *Risk-need-responsivity model for offender assessment and rehabilitation*. Corrections research, user report. Ottawa: Public Safety Canada.
- Borum, R. (2011). Radicalization into violent extremism I: A review of social science theories. *Journal of strategic security*, 4(4), 7-36.
- Butt, R., & Tuck, H. (2014). European counter-radicalisation and de-radicalisation: A comparative evaluation of approaches in the Netherlands, Sweden, Denmark and Germany. *London: Institute for Strategic Dialogue*.
- Chassignolles, P. (2016). Contre la radicalisation. *Archives de politique criminelle*, N° 38(1), 137-148.
- Davies, L. (2009). Educating against extremism: Towards a critical politicisation of young people. *International Review of Education*, 55(2-3), 183-203.
- Dechepy-Tellier, J. (2018). La prévention de la radicalisation en France et ailleurs en Europe. *Le Journal des psychologues*, N° 362(10), 40-44.
- Difraoui, A. E., & Uhlmann, M. (2015). Prévention de la radicalisation et déradicalisation : Les modèles allemand, britannique et danois. *Politique étrangère, Hiver* (4), 171-182.
- Eser Davolio, M., Scheuwly Purdie, M., Merz, F., Saal, J., & Rether, A. (2019). État des lieux et évolution de la radicalisation djihadiste en Suisse—actualisation d'une étude exploratoire assortie de recommandations pour la prévention et l'intervention. *Rapport final. ETH Library*. 1-54.
- European forum for urban security. 2016. Modèle d'Aarhus – prévention de la radicalisation. https://efus.eu/files/2016/09/PS_Aarhus_PreventionRadicalisation_FR.pdf
- Feddes, A. R., & Gallucci, M. (2015). A literature review on methodology used in evaluating effects of preventive and de-radicalisation interventions. *Journal for Deradicalization*, (5), 1-27.
- Garcet, S. (2016). Une approche psychocriminologique de la radicalisation: le modèle de « transformation cognitivo-affective de la définition de soi et de la construction du sens dans l'engagement radical violent ». *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 3, 569-585.
- Grandsard, C. (2019). Ethnopsychiatrie et prévention de la radicalisation. *Le Genre humain*, N° 61(2), 329-332.
- Guay, J. P., & Parent, G. (2014). Les échelles actuarielles. *L'aide-mémoire de l'expertise pénale psychologique et psychiatrique* (pp. 109-125). Dunod Paris.

- Harris-Hogan, S., Barrelle, K., & Zammit, A. (2016). What is countering violent extremism? Exploring CVE policy and practice in Australia. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 8(1), 6-24.
- Hassani, C.A. (2017). Prévention de la radicalisation menant à la violence : une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants.
- Hugon, O. (2019, 12 juin). Radicalisation djihadiste : La Suisse est autant touchée que l'Allemagne, l'Arc Lémanique en tête. *Le Nouvelliste*. Suisse.
- Khosrokhavar, F. (2014). Nouveau paradigme de radicalisation en prison. *Cahiers de la sécurité et de la justice*, 30, 12-21.
- Lindekilde, L. (2014). Refocusing Danish counter-radicalisation efforts. *Counter-radicalisation*, 223-241.
- Madriaza, P., Ponsot, A.-S., & Stock-Rabbat, L. (2017). La prévention de la radicalisation à l'international. *Les Cahiers Dynamiques*, N° 72(2), 34-41.
- Marta, A., & L'Hostie, M. (2001). *Nouvelles dynamiques de recherche en éducation*. Presses Université Laval.
- Megie, A. (2015). Les dispositifs de lutte et de prévention contre la radicalisation violente en Europe. Université de Rouen, Rouen, France.
- Mehry, A., Fanny, A., Victoria, B., Bo, D., Estelle, C., Julie, F., Ulrike, G., et al. (2018). Direction Sécurité locale intégrale, SPF Intérieur, 276.
- Ouellet, F., & Hodgins, S. (2014). Synthèse des connaissances sur les facteurs de protection liés à la délinquance. *Criminologie*, 47(2), 231-262.
- Obama, B. (2011). *Empowering local partners to prevent violent extremism in the United States*. Office of the President.
- Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. (2019). Repéré sur le site officiel de la confédération suisse: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-75614.html>
- Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif. Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 1(1).
- Poujol, C. (2017). La poursuite de la réislamisation en Asie centrale : entre un islam national modéré et le choix radical globalisé. *Cahier des IFRE*.
- Ragazzi, F. (2016). La lutte contre la radicalisation ou deux formes de la pensée magique. *Mouvements*, N° 88(4), 151-158.
- Ragazzi, F. (2016). Suspect community or suspect category? The impact of counterterrorism as 'policed multiculturalism'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(5), 724-741.
- Ordonnance du 16 mai 2018 sur les mesures visant à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme violent (Ordonnance contre la radicalisation et l'extrémisme). Repéré à l'adresse <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20180617/index.html>
- PSC Info. Août 2018. Dossier radicalisation. Berne. Suisse. Repéré à l'adresse: https://www.skppsc.ch/fr/wpcontent/uploads/sites/5/2018/08/skpinfo_2_18_fr_web.pdf
- Schmid, H., Schneuwly Purdie, M., & Lang, A. (2018). *Prévenir les radicalisations*. Université de Fribourg.
- Sedgwick, M. (2010). The concept of radicalization as a source of confusion. *Terrorism and political violence*, 22(4), 479-494.
- Stephens, W., Sieckelinck, S., & Boutellier, H. (2019). Preventing Violent Extremism: A Review of the Literature. *Studies in Conflict & Terrorism*, 1-16.
- Toutin, T. (2018). Dé-radicalisation ou désengagement ? *Criminalistique*, N° 1(1), 63-66.
- Wernert, S. (2018). L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme. *Politique étrangère, Été* (2), 133-144.
- Zedner, L. (2010). Pre-crime and pre-punishment: a health warning: Lucia Zedner calls for restraint. *Criminal justice matters*, 81(1), 24-25.

Notes

- ¹ Dès lors, nous pouvons définir l'extrémisme violent comme suit: « Quand on ne tolère pas d'opinions différentes; quand on considère que son propre point de vue est sans appel, quand on ne laisse aucune chance à la différence de s'exprimer et quand on veut imposer son point de vue à autrui, au besoin par la violence ». (Davies, 2008, p.1). Pour un approfondissement de la notion d'extrémisme violent, nous référons le lecteur au rapport rendu par l'ONU en 2016, intitulé: « Inclusion économique et sociale pour la prévention de l'extrémisme violent ».
 - ² Selon la documentation fournie par l'Office fédéral de la police (Fedpol) sur son site officiel: <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/terrorismus/terrorismus-aktuelle-lage/Phasen.html>
 - ³ <https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/organisation/unites-administratives/service-renseignement.detail.document.html/vbs-internet/fr/documents/servicederenseignement/djihad/2017/Zahlen-Dschihadreisende-April-2017-f.pdf.html>.
 - ⁴ Selon un rapport de 2016, publié par le forum Européen pour la sécurité urbaine.
 - ⁵ Pour des informations complémentaires relatives aux modalités du programme PREVENT, nous référons le lecteur à l'ouvrage de référence en la matière paru en 2016, soit *La prévention du terrorisme en Grande-Bretagne*, de Claire Arènes.
 - ⁶ Traduit de l'anglais de l'article: Francesco Ragazzi (2016) Suspect community or suspect category? The impact of counterterrorism as 'policed multiculturalism', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42:5, 724-741, DOI: 10.1080/1369183X.2015.1121807.
 - ⁷ Résumé du rapport du CIPC (2017) sur la prévention de la radicalisation menant à la violence.
 - ⁸ D'après la classification établie par le Centre international de prévention de la criminalité.
 - ⁹ <https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/organisation/unites-administratives/service-renseignement.detail.document.html/vbs-internet/fr/documents/servicederenseignement/djihad/2017/Zahlen-Dschihadreisende-April-2017-f.pdf.html>
 - ¹⁰ Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, p. 9. Disponible en format PDF sur le site officiel de la confédération.
 - ¹¹ Informations accessibles sur le site internet officiel de la Fedpol: <https://www.fedpol.admin.ch/ejpd/fr/home/actualite/news/2017/2017-12-04.html>.
 - ¹² RS 311.039.5 - Ordonnance du 16 mai 2018 sur les mesures visant à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme violent (Ordonnance contre la radicalisation et l'extrémisme) (admin.ch)
 - ¹³ Les fonds sont mis à disposition depuis le mois de janvier 2019.
 - ¹⁴ Pour plus d'informations relatives aux programmes, nous référons le lecteur aux détails fournis par Fedpol sur son site officiel.
 - ¹⁵ D'après la classification établie par le Centre international de prévention de la criminalité.
 - ¹⁶ Gardez le lien - Prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes.
 - ¹⁷ RS 121 - Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens) (admin.ch).
-